



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Affaire n° 23-20231127

**Travaux d'aménagement d'une voie verte aux abords de la route départementale rue Charles Baudelaire CD3 – lot 1 « voirie réseaux divers »
Avenant n° 1 du marché VI2023.84**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 novembre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 21 novembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à seize heures trente-quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Liliane Abmon, Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Dominique Gonthier par Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Daniel Maunier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Sylvie Lechnig, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Absent :

Henri Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 23-20231127

**Travaux d'aménagement d'une voie verte aux abords
de la route départementale rue Charles Baudelaire CD3
– lot 1 « voirie réseaux divers »
Avenant n° 1 du marché VI2023.84**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n° 23-20231127 présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2023,

Considérant qu'à l'occasion des travaux d'extension du parc des palmiers dont l'entrée principale se fait par la Route départementale n° 3 (RD 3), par délibération du 25 février 2023 n° 23-20230225, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Commune et le Département de La Réunion en vue de l'aménagement en mode doux de la rue Charles Baudelaire – RD3 sur 450 ml entre le chemin François Hibon et le chemin Dassé. Il s'agit de réaliser au droit du parc des palmiers une voie verte avec piste cyclable et cheminement piéton sécurisés,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux de création d'une voie verte ayant été confiée à la Commune, cette dernière, par délibération de son Conseil municipal du 27 mai 2023 (affaire n° 15-20230527), a attribué au Groupement Gestion et Conseil de travaux/ Soltech le lot 1 : Voirie réseaux divers pour un montant global et forfaitaire de 1 013 511 € HT, soit 1 099 659,44 € TTC. Ce marché n° VI2023.84, qui prévoit un délai d'exécution de 5 mois, a été notifié le 27 juin 2023 à son titulaire,

Considérant qu'au cours de chantier, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux non prévus initialement. Des devis ont été demandés à l'entreprise titulaire de ce lot 1 et ont fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'ouvrage,

Considérant qu'un avenant n° 1 au marché n° VI2023.84, en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, a donc été préparé afin de permettre la réalisation des travaux suivants :

- 1) Afin de récupérer les dénivelés trop abruptes des espaces verts et d'éviter l'écrasement des bords de la voie verte, il a été demandé la fourniture et la mise en place de bordures de type P1 en béton côté espace vert. Ces travaux comprennent la réalisation de fouilles en rigole

avec évacuation des déblais et la fourniture et mise en œuvre de bordure de type P1 en béton gris.

Le montant de ces travaux est fixé à 23 227,14 € HT soit 25 201,45 € TTC ce qui entraîne une plus-value au marché de ce même montant.

2) La mise en place et la confection de 15 massifs de scellement des candélabres.

Les travaux comprennent la réalisation de fouilles, la mise en œuvre d'armature et la confection de massifs en béton C 125/30 de dimension 0.90 m x 0.90 m x 1.00m de hauteur.

Le montant de ces travaux est fixé à 15 526,65 € HT soit 16 846,42 € TTC, ce qui entraîne une plus-value au marché de ce même montant.

3) Le Département (services de l'UTR Sud) a sollicité des travaux d'aménagement complémentaires afin de sécuriser la voie verte sur la partie allant de l'accès à l'entrée principale du parking du parc des palmiers au chemin François Hibon.

Les travaux comprennent le sciage des enrobés de la RD, la démolition du revêtement de trottoir, la pose de bordure T2, la pose de bordure BO le long du passage rétréci, la mise en place de potelets métalliques, le reprofilage de la chaussée, la construction de mur en moellon supplémentaire suite au nouveau tracé de contournement du pylonne électrique pour la sécurisation des usagers.

Le montant de ces travaux est fixé à 54 934,13 € HT soit 59 603,53 € TTC, ce qui entraîne une plus-value au marché de ce même montant.

4) Le Département (services de l'UTR Sud) a demandé des travaux d'aménagement complémentaires afin de sécuriser la voie verte sur son ensemble.

Les travaux comprennent la pose de 6 potelets métalliques supplémentaires, la fourniture de dalles podotactiles (largeur 40 cm), la fourniture de ligne de guidage, le marquage au sol logo 'voie verte', le reprofilage de talus y compris apport de terre végétale.

Le montant de ces travaux est fixé à 12 800,86 € HT soit 13 888,93 € TTC, ce qui entraîne une plus-value au marché de ce même montant.

Considérant que le total de ces prestations entraîne une plus-value de 106 488,78 € HT, soit 115 540,32 TTC. Il est donc possible de conclure cet avenant sur la base de l'article article R.2194-8 précité au regard des données financières suivantes :

- Montant du marché initial : 1 099 659,44 € TTC
- Montant de l'avenant n° 1 : 115 540,32 € TTC
- **Nouveau montant du marché : 1 215 199,76 € TTC soit 10,507 % du marché initial.**

**Le Conseil municipal,
Réuni le lundi 27 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 D'approuver le présent avenant n°1 au marché n° VI 2023-84 passé avec le groupement SAS GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX / SOLTECH,

Article 2 D'autoriser, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT SAS GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX (mandataire) / SOLTECH
168 rue du Docteur Ignace Hoarau - 97430 Le Tampon - Tél 06 92 86 51 53
Adresse électronique : obc974@hotmail.fr

C - Objet du marché public

Travaux d'aménagement d'une voie verte aux abords de la route départementale Rue Charles Beaudelaire CD3

Date de la notification du marché public : **07 juin 2023**

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ :

Montant HT	1 013 511.00 € HT
TVA 8,5% :	86 148.44 €
Montant TTC :	1 099 659.44 € TTC

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux d'extension du Parc des palmiers, le **marché de travaux du lot 1 : Voirie réseau divers** » a été notifié le 07 juin 2023 aux groupement d'entreprises SAS G et C TRAVAUX mandataire et Soltech 168 rue du docteur Ignace HOARAU 97430 Le TAMPON, pour un montant global et forfaitaire 1 099 659.44 € TTC.

Il est nécessaire de prendre en compte des travaux ci-dessous rendus nécessaires en cours de chantier :

- 1) A la demande de la maîtrise d'ouvrage, la mise en place de fourniture et pose de bordures de type P1 en béton côté espace vert pour une utilisation de chasse roue et de coffrage pour le béton poreux afin de récupérer les dénivellées trop abrupte des espaces verts et éviter l'écrasement des bords de la voie verte.
Les travaux comprennent la réalisation de fouilles en rigole avec évacuation des déblais et la fourniture et mise en œuvre de bordure de type P1 en béton gris
Ces prestations entraînent une plus-value de plus-value de 23 227.14 euros € HT au marché soit 25 201.45 €TTC
devis 2023-092305
- 2) A la demande de la maîtrise d'ouvrage, la mise en place et la confection de 15 massifs de scellement des candélabres.
Les travaux comprennent la réalisation de fouilles, la mise en œuvre d'armature et la confection de massifs en béton C 125/30 de dimension 0.90 m x 0.90 m x 1.00m de hauteur
Ces prestations entraînent une plus-value de plus-value de 15 526.65 € HT au marché soit 16 846.42 €TTC
devis 2023-092306
- 3) Le Département (services de l'UTR Sud) a demandé des travaux d'aménagement complémentaires afin de sécuriser la voie verte sur la partie allant de l'accès à l'entrée principale du parking du parc des palmiers au

chemin François Hibon.

Les travaux comprennent le sciage des enrobés de la RD, la démolition du revêtement de trottoir, la pose de bordure T2, la pose de bordure BO le long du passage rétréci, la mise en place de potelets métalliques, le reprofilage de la chaussée, la construction de mur en moellon supplémentaire suite au nouveau tracé de contournement du pilonne électrique pour la sécurisation des usagers.

devis 2023-1018

Ces prestations entraînent une plus-value de 54 934.13 € HT au marché, soit 59 603.53 € TTC.

4) Le Département (services de l'UTR Sud) a demandé des travaux d'aménagement complémentaires afin de sécuriser la voie verte sur son ensemble. Les travaux comprennent la pose de 6 potelets métalliques supplémentaires, la fourniture de dalles podotactiles (largeur 40 cm), la fourniture de ligne de guidage, le marquage au sol logo 'voie verte', le reprofilage de talus y compris apport de terre végétale.

Le montant de ces travaux est fixé à 12 800.86 € HT soit 13 888.93 € TTC, ce qui entraîne une plus-value au marché de ce même montant.

Ces prestations entraînent une plus-value de 106 488.78 € HT au marché, soit 115 540.32 € TTC.

Des devis ont été demandés à l'entreprise SAS G et C TRAVAUX et ont fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'ouvrage.

E – Incidence financière de l'avenant

Ces prestations entraînent une modification du montant du marché.

Montant total du marché initial : 1 099 659,44 € TTC

Montant total avenant n°1 115 540.32€ TTC

Le nouveau montant du marché : **1 215 199.76 € TTC soit 10.507% du marché initial**

F – Durée du marché

Délai non spécifié

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
--	---------------------------	-----------

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur ou de l'Entité Adjudicatrice)

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

✓ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)